



Association GUEPARD

Bulletin d'Adhésion

L'adhésion à l'Association GUEPARD est subordonnée au paiement d'une cotisation annuelle. Le montant de cette cotisation peut être réévalué à chaque Assemblée Générale avec pour date d'effet l'année suivant cette Assemblée Générale.

Tableau d'application des cotisations de l'Association Guépard Exercice 2017

Catégorie adhérent	Montant cotisation annuelle	Droit de vote au Bureau Exécutif	Éligible au Bureau Exécutif
Société	200 €	Oui	Oui
Travailleur Indépendant	50% de la cotisation Société	Oui	Sur sollicitation du BE

(Merci de contacter notre Secrétariat avant de nous faire parvenir le règlement de votre adhésion)

- Pour la première année d'adhésion, la cotisation est calculée au prorata temporis du nombre de trimestre restant à courir pour l'année en cours :
 - Adhésion entre le 1^{er} janvier et le 31 mars : 75 % du montant de la cotisation annuelle,
 - Adhésion entre le 1^{er} avril et le 30 juin : 50 % du montant de la cotisation annuelle,
 - Adhésion entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre : 25 % du montant de la cotisation annuelle,
 - Adhésion entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre : 0 % du montant de la cotisation annuelle.
- Pour une adhésion à l'Association GUEPARD, le correspondant peut participer à différents groupes de travail, (une dizaine de réunions sont organisées par an), ainsi qu'à des séminaires et informations privilégiées de la part d'IBM. Les sujets abordés sont ceux décidés par la communauté des adhérents selon leur préoccupation ou l'actualité. Pour les sociétés, ils peuvent gracieusement être accompagnés d'une personne supplémentaire et/ou du directeur informatique. À l'exception d'événements supplémentaires ou exceptionnels, les coûts de restauration et de location de salles sont pris en charge par l'Association.
- Les événements exceptionnels, de type séminaire, peuvent être soumis à une participation payante de la part des adhérents.
- L'éditeur IBM participe aux réunions de l'Association en déléguant une ou plusieurs personnes dont le profil est adapté au type de la manifestation.
- Les SSII et sociétés de formations sont autorisées à avoir une démarche commerciale auprès de l'Association et de ses adhérents sous contrôle et appréciation du Bureau Exécutif.

Le formulaire présent sur la page suivante doit être complété et adressé à l'Association GUEPARD, à l'adresse :

Association GUEPARD
24, rue Louis BLANC
75010 PARIS

Merci de ne pas joindre de règlement. L'Association vous contactera pour vous préciser le montant de votre cotisation et son mode de règlement.

SOCIETE	
RAISON SOCIALE :	
CONTACT COMPTABLE	
SITE GEOGRAPHIQUE :	NOM :
SERVICE :	PRENOM :
VOIE :	E-MAIL :
	TELEPHONE FIXE :
CODE POSTAL :	TELEPHONE PORTABLE :
VILLE :	TELECOPIE :
ADHERENT PRINCIPAL	
SITE GEOGRAPHIQUE :	NOM :
SERVICE :	PRENOM :
VOIE :	E-MAIL :
	TELEPHONE FIXE :
CODE POSTAL :	TELEPHONE PORTABLE :
VILLE :	TELECOPIE :

VEUILLEZ COCHER L'UNE DES OPTIONS CI-APRÈS EN FONCTION DE VOTRE SITUATION :

- SOCIÉTÉ NON DISTRIBUTRICE DE PROGICIELS COMMERCIAUX.
- SOCIÉTÉ DISTRIBUTRICE DE PROGICIELS COMMERCIAUX.
- SSII OU SOCIÉTÉ DE FORMATION
- TRAVAILLEUR INDÉPENDANT.
- AUTRE, PRÉCISER : _____